

TYPE D'USAGE	GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	USAGES	NORMES (MÈTRES)	
1000	1100	1110	Unifamiliale isolée X	MARGE DE REcul	7.50
		1120	jumelée X	MARGES LATÉRALES type 1000	
		1130	contiguë X	Aucun service	4.57
	1200	1210	Bifamiliale isolée X	1 service	3.00
		1220	jumelée X	2 services	2.00
		1230	contiguë X	types 2000, 3000 et 4000	
	1400	1410	Trifamiliale isolée	Aucun service	4.57
	1300	1311	Multifamiliale, catégorie 1 isolée X	1 service	3.00
		1321	Multifamiliale, catégorie 1 jumelée X	2 services	3.00
	1500		Maison mobile	MARGE ARRIÈRE type 1000	4.57
2000	2100	2110	Services professionnels	types 2000, 3000 et 4000	7.50
		2120	personnels	HAUTEUR MINIMALE	4.00
		2130	éducatifs	HAUTEUR MAXIMALE	
	2200	2210	Restauration type 1 X	groupe 1100, 1200 et 1300	10.00
		2220	type 2 X	type 2000, 3000 et 4000	10.00
	2300		Hébergement X	% MAXIMAL D'OCCUPATION	
	2400	2410	Vente au détail type 1 X	groupe 1100, 1200 et 1300	30%
		2420	type 2 X	type 2000, 3000 et 4000	50%
		2430	Entrepôts-vente en gros	Normes particulières;	
	2500	2510	Automobile type 1	R.P.T.M. TYPE 2000	80%
		2520	type 2	N.L.M.	
		2530	type 3	Maisons mobiles (1)	
		2540	type 4	Projet résidentiel intégré	X
		2550	type 5	Projet récréo-touristique intégré (2)	X
	2600	2610	Récréation type 1 X	Unité de paysage (2)	X
		2620	(Notes 4 et 5) type 2 X	Zone inondable (3)	
	2700	2710	Élevage type 1	Zone marécageuse (3)	X
		2720	type 2	Glissement de terrain (3)	
		2730	type 3	Site d'intérêt (3)	
3000	3100		Culte et enseignement	Prise d'eau potable (3)	
	3200		Culturel	Ensemble architectural (3)	
	3300		Administration publique		
	3400		Services publics		
	3500		Serv. de santé & sociaux		
	3600		Espaces verts X		
	3700		Parcs et terrains de jeux X		
4000	4100	4110	Industriel type 1		
		4120	type 2		
		4130	type 3		
6000	6100		Location court terme (9) X		



RÈGLEMENT NO: 206-1990

GRILLE DES USAGES
ET DES NORMES

ANNEXE "B"

497-2012, a. 10.

485-2011, a. 3.

345-2000, a. 2.

289-1997, a. 2.

255-1994, a. 2.

254-1994, a. 2.

518-2013, a. 9

523-2013, a. 6, 8

696-2022, a. 2, 4

721-2023, a. 7

738-2023, a. 2

ZONE: 503

Notes: (1) Voir chapitre 12
(2) Voir chapitre 14
(3) Voir chapitre 7

(4) L'usage centre équestre récréatif est spécifiquement interdit dans cette zone.

(5) Les terrains de camping sont spécifiquement interdits dans cette zone.

(9) Usage ne pouvant être autorisé que par un usage conditionnel

Voir règlement d'urbanisme 510-2023 relatif aux usages conditionnels

